

**LE DECROCHAGE SCOLAIRE A TRAVERS L'ENQUETE SOCIALE
APPRENTISSAGE DU CONTEXTE LUXEMBOURGEOIS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**

Céline Dujardin* & Dieter Ferring**

* Université du Luxembourg, celine.dujardin@uni.lu

** Université du Luxembourg, dieter.ferring@uni.lu

Mots-clés : enquête sociale, absentéisme scolaire, protection de la jeunesse

Résumé. Suivi prioritairement au niveau de l'enseignement et de l'éducation nationale, le décrochage scolaire est également surveillé par la protection de la jeunesse. Au Luxembourg, en cas de signalement, le tribunal de la jeunesse mandate le Service de Protection de la Jeunesse (SCAS) pour la réalisation d'une enquête sociale sur la situation personnelle, familiale et sociale du jeune à risque de décrochage scolaire.

Dans le cadre d'un projet de recherche mené à partir de la documentation relative aux enquêtes sociales menées par le SCAS, nous avons défini plusieurs repères afin d'examiner (a) les problématiques en matière de protection de la jeunesse, (b) les situations familiales rencontrées et (c) les solutions proposées. La problématique de l'absentéisme scolaire représente environ 3% des enquêtes sociales du SCAS pour ces 3 années (SCAS, 2013).

Les résultats de cette étude montrent la complexité des différents facteurs favorisant l'absentéisme scolaire quant aux problématiques, aux situations familiales et aux recommandations d'intervention. La discussion offre des propositions visant la mise en réseau des acteurs professionnels dans le but de permettre des alliances éducatives autour du jeune afin de favoriser son accrochage scolaire.

1. Introduction

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité de l'enseignement et de l'éducation nationale ainsi que de la protection de la jeunesse. Au Luxembourg, en cas d'absentéisme scolaire important constaté par les professionnels du *Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires* (SPOS), celui-ci est signalé au tribunal de la jeunesse. Il en est de même lorsque des irrégularités ou des difficultés dans le suivi scolaire sont observées par les enseignants ou les fonctionnaires de la commune. Le tribunal de la jeunesse mandate ensuite le *Service de Protection de la Jeunesse* (SCAS) pour la réalisation d'une enquête sociale sur la situation personnelle, familiale et sociale du jeune à risque de décrochage scolaire.

Dans le cadre d'un projet de recherche mené à partir de la documentation relative aux enquêtes sociales menées par le SCAS, nous avons défini plusieurs repères afin d'examiner (a) les problématiques en matière de protection de la jeunesse, (b) les situations familiales rencontrées et (c) les solutions proposées. Afin d'appréhender les changements opérés dans le champ de la protection de la jeunesse au Luxembourg, nous avons analysé les enquêtes sociales de 3 années, à savoir 994 documentations de 2006, 2009 et 2012.

Ainsi, les repères retenus sont contextualisés par rapport à l'absentéisme scolaire et se centrent sur cette problématique à travers l'analyse de la documentation des enquêtes sociales.

2. La problématique de l'absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire sont définis comme des problèmes complexes qui exercent un impact sur le rapport de l'adolescent au travail, au temps et à l'investissement (Huerre, 2010). L'absentéisme scolaire comprend les lacunes dans la fréquentation de l'école et cela sans motif légitime et sans excuse valable (Esterle-Hedibel, 2006 ; Turkieltaub, 2011). Il est une conséquence du processus de rupture et de décrochage scolaire. Souvent, il n'est pas provoqué par une cause unique et externe à l'école, mais il est susceptible d'entraîner des doutes à l'égard des parents (Turkieltaub, 2011).

Dans le débat public, l'absentéisme, la déscolarisation et le décrochage scolaire sont associés à la montée de l'insécurité, au rajeunissement de la délinquance juvénile et à l'augmentation du développement de violences (Esterle-Hedibel, 2006). De plus, Ricking (2010) fait la distinction entre les troubles anxieux qui génèrent l'évitement scolaire, la pratique de l'école buissonnière et l'absentéisme scolaire dû à un manque de contrôle externe.

Dans les modèles théoriques, l'absentéisme scolaire est perçu comme le symptôme d'une pathologie plus générale et comme le révélateur d'un risque qui nécessite la prévention des conduites à risque ou même l'implication de la protection de la jeunesse (Esterle-Hedibel, 2006).

Les problématiques rencontrées par les jeunes et leurs familles peuvent être diverses et même s'additionner. Les agents du SCAS travaillent avec un nombre élevé de motifs possibles de signalement, référencés principalement dans l'article 7 de la loi relative à la protection de la jeunesse. Dans notre projet de recherche, ces motifs sont regroupés en 11 problématiques plus larges et l'absentéisme scolaire constitue l'une de ces problématiques.

Dans la présente contribution, nous regardons la problématique de l'absentéisme scolaire de plus près. La problématique de l'absentéisme scolaire peut apparaître soit comme la seule problématique, alors désignée « problématique singulière », soit comme une problématique parmi d'autres, désignée dans ce cas « plusieurs problématiques » (voir tableau 1, ci-après). La rangée « autres problématiques » réfère quant à elle à toute autre problématique rencontrée sans lien avec l'absentéisme scolaire.

La problématique singulière de l'absentéisme scolaire représente moins de 3% des enquêtes sociales du SCAS pour ces 3 années (SCAS, 2013) ; l'incidence de l'absentéisme scolaire est donc relativement basse comparée à d'autres problématiques comme par exemple la violence domestique qui concerne environ 15% des enquêtes.

Au niveau du signalement de la mise en danger du mineur pour cause d'absentéisme scolaire, l'établissement scolaire est le principal demandeur de la réalisation d'une enquête sociale. Pour l'absentéisme scolaire comme problématique singulière, le signalement provient dans 76% des cas de l'école. De la même manière, pour l'absentéisme scolaire parmi d'autres problématiques, les interventions scolaires constituent la source du signalement dans presque la moitié des cas.

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Absentéisme scolaire	Problématique singulière	Nombre de cas	9	10	6	25
		% pour l'année	2,62%	2,32%	2,75%	2,52%
	Parmi plusieurs problématiques	Nombre de cas	23	23	10	56
		% pour l'année	6,69%	5,32%	4,59%	5,63%
	Autre(s) problématique(s)	Nombre de cas	312	399	202	913
		% pour l'année	90,69%	92,36%	92,66%	91,85%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Tableau 1: Prévalence d'absentéisme autour des années 2006, 2009 et 2012.

Notre analyse montre que l'absentéisme scolaire se manifeste le plus souvent en présence d'autres problématiques, comme la délinquance juvénile, le mineur en conflit ou l'indisponibilité des parents. Le tableau 1 indique une moyenne de 2,5% d'enquêtes sociales concernées uniquement par la problématique de l'absentéisme scolaire. De même, nous observons que 5,6% en moyenne des enquêtes sont motivées par plusieurs problématiques dont l'absentéisme scolaire. Les autres problématiques, sans relation à l'absentéisme scolaire, concernent 91,9% du total des enquêtes sociales analysées (voir tableau 1).

Concernant l'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques, une recherche est actuellement menée par Esch et collègues (2014) sur le lien entre santé mentale et décrochage scolaire au Luxembourg. Leurs résultats révèlent que 53% des jeunes en rupture scolaire présentent au moins un trouble mental dont la majorité de ceux-ci cumule plusieurs troubles (Esch, Bocquet, Pull, Demogeot, Lehnert, Graas, Fond-Harmant & Anseau, 2014).

Notre analyse des dossiers des enquêtes sociales a permis d'identifier les quatre problématiques qui apparaissent le plus souvent associées à la problématique de l'absentéisme scolaire en protection de la jeunesse. Il s'agit de la délinquance juvénile (21,43%), de la maltraitance voire négligence (12,5%), de l'incapacité parentale (8,93%) et du mineur en conflit (7,14%). Concrètement, la délinquance juvénile comprend tous les actes jugés déviants au niveau pénal, comme les violences commises, le vol ou le trafic de drogues. Pour certains auteurs, l'absentéisme peut même être considéré comme une source potentielle de délinquance juvénile (Jésu, 2011). La maltraitance et la négligence forment une problématique dans notre analyse du fait qu'elles apparaissent très fréquemment ensemble. Elles comprennent aussi bien la violence subie que l'abandon du jeune par son milieu de vie. L'incapacité parentale regroupe quant à elle les différentes difficultés du parent qui se traduisent par un manquement, par exemple dans l'hygiène de l'enfant. Pour finir, le mineur en conflit renvoie aux difficultés du jeune, notamment à la présence de troubles psychiques.

Le tableau suivant présente l'âge des mineurs selon la problématique rencontrée. Nous distinguons quatre groupes d'âge, à savoir les petits enfants de 0 à 4 ans, les enfants de 5 à 10 ans, les jeunes de 11 à 13 ans et les adolescents de 14 à 17 ans.

		Groupes d'âge				Total	
		0-4 ans	5-10	11-13	14-17		
Absentéisme scolaire	Problématique singulière	Nombre de cas	4	2	5	14	25
		% pour l'âge	1,89%	0,82%	3,09%	3,92%	2,57%
		% au total	16%	8%	20%	52%	100%
	Parmi plusieurs problématiques	Nombre de cas	1	11	11	33	56
		% pour l'âge	0,47%	4,53%	6,79%	9,25%	5,75%
		% au total	1,79%	19,64%	19,64%	58,93%	100%
	Autre(s) problématique(s)	Nombre de cas	207	230	146	310	893
		% pour l'âge	97,64%	94,65%	90,12%	86,83%	91,68%
		% au total	23,18%	25,76%	16,35%	34,71%	100%
Total	Nombre de cas	212	243	162	357	974	
	% au total	21,77%	24,95%	16,63%	36,65%	100%	

Tableau 2 : Âge des mineurs selon la problématique rencontrée

Toutes les problématiques confondues, le tableau 2 indique que les mineurs de 14 à 17 ans, avec une moyenne de 36,65%, constituent le groupe le plus sujet à investigation dans la documentation analysée. Concernant l'absentéisme scolaire, nous observons que ce groupe d'âge représente 52% des cas de la problématique singulière d'absentéisme scolaire et 58,93% des cas d'absentéisme scolaire parmi d'autres problématiques. De plus, même en différenciant les années d'analyse, ces adolescents représentent pour chaque année le groupe d'âge le plus concerné par les

problématiques d'absentéisme scolaire. Les adolescents à partir de 14 ans représentent donc le groupe d'âge le plus concerné par la problématique de l'absentéisme scolaire dans la documentation du SCAS.

A l'inverse, la comparaison des moyennes des différents groupes d'âge (voir total dans le tableau 2) montre une faible présence des enfants plus jeunes. Par exemple, seulement deux enfants entre 5 et 10 ans (8%) sont concernés par la problématique singulière de l'absentéisme scolaire. De même, un seul enfant entre 0 et 4 ans (1,79%) est touché par « un absentéisme préscolaire » parmi plusieurs problématiques.

En résumé, notre analyse montre que la problématique de l'absentéisme scolaire dans le contexte de la protection de la jeunesse apparaît le plus souvent en combinaison avec d'autres problématiques, dont principalement la délinquance juvénile. De plus, les adolescents entre 14 et 17 ans sont les plus concernés par cette problématique.

3. Les situations familiales

Dans notre analyse, la situation familiale des jeunes est différenciée en quatre catégories : famille traditionnelle, famille monoparentale, famille recomposée et une catégorie dite « autre » qui renvoie à toute autre situation comme par exemple le jeune placé en institution ou vivant chez ses grands-parents.

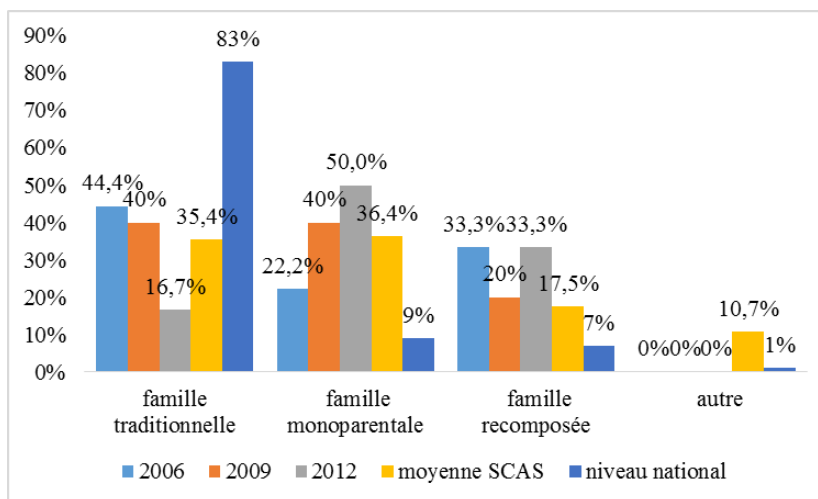


Figure 1 : Situations familiales par année d'analyse pour la problématique singulière de l'absentéisme scolaire, au SCAS en moyenne et au niveau national

La figure 1 illustre les différentes situations familiales et permet ainsi plusieurs comparaisons entre les différents chiffres. Dans un premier temps, l'analyse porte sur la comparaison entre les années d'analyse pour la problématique singulière de l'absentéisme scolaire. Par la suite, nous comparons les différentes situations familiales rencontrées dans la problématique d'absentéisme scolaire, dans la population du SCAS et dans la population nationale.

En distinguant les trois années d'analyse, la figure 1 montre que 44,4% des jeunes concernés par la problématique singulière de l'absentéisme scolaire, vivent dans une famille traditionnelle en 2006, contre 40% en 2009 et seulement 16,7% en 2012. Le pourcentage des familles traditionnelles concernées semble donc diminuer avec le temps pour la problématique de l'absentéisme scolaire. Pour la famille monoparentale, nous constatons la tendance inverse. Avec 22,2% des cas en 2006, puis 40% en 2009 et même 50% en 2012, cette situation familiale semble donc augmenter avec le temps pour la problématique singulière de l'absentéisme scolaire. En tenant compte du nombre

réduit de cas (N=25, voir tableau 1), la famille recomposée présente peu d'évolution au cours des années (voir figure 1). Enfin, aucun mineur ne vit dans une autre situation familiale.

A l'échelle nationale, 83% des jeunes vivent dans une famille traditionnelle, 9% dans une famille monoparentale, 7% dans une famille recomposée et 1% dans une autre situation (Bodson, 2006). La comparaison de ces chiffres avec ceux du SCAS montre que la famille traditionnelle semble largement sous-représentée au SCAS avec 35,4% des mineurs concernés contre un pourcentage national de 83%. Pour les familles monoparentale et recomposée, nous observons la tendance inverse : ces structures familiales sont plus répandues au SCAS qu'à l'échelle nationale. Par exemple, 36,4% des mineurs vivant dans une famille monoparentale sont concernés par une enquête sociale contre 9% des jeunes au niveau national. Cette différence se retrouve pour la famille recomposée vu qu'un total de 17,5% des mineurs du SCAS provient d'une telle famille alors que le taux national de mineurs vivant dans une telle structure est seulement 7%. De même, les autres situations de vie des jeunes constituent seulement 1% au niveau national, mais 10,7% dans la population du SCAS.

Concernant la problématique singulière d'absentéisme scolaire comparée aux autres chiffres exposés (voir figure 1), la famille traditionnelle, avec un taux de 16,7% en 2012, se situe nettement en-dessous de la moyenne du SCAS (35,4%) et encore plus du niveau national (83%). La famille recomposée apparaît le plus souvent dans la problématique de l'absentéisme scolaire (20%-33,3%) comparé à la moyenne du SCAS (17,5%) et au niveau national (7%). Par contre, les autres situations familiales apparaissent le plus souvent dans la moyenne du SCAS (10,7%), mais sont entièrement absentes (0%) dans l'absentéisme scolaire.

Concernant les facteurs familiaux associés au décrochage scolaire, l'étude d'Esch et collègues (2014) identifie un manque de communication et d'expression de l'affectivité d'après les jeunes questionnés et concernés au Luxembourg. En revanche, le respect des rôles intrafamiliaux est plutôt reconnu comme ressource familiale pour ces jeunes (Esch et al., 2014). Dans notre étude, nous ne disposons pas de données sur le fonctionnement familial. En revanche, nous pouvons proposer d'autres indicateurs, à savoir le canton d'habitation et la nationalité.

Concernant le milieu de vie géographique des jeunes et de leurs familles, notre analyse montre que les mineurs résidant dans le canton d'Esch-sur-Alzette, au sud du pays, sont surreprésentés dans la population du SCAS, comparée à l'échelle nationale. En effet, au niveau national, Esch-sur-Alzette comprend une densité de 29,8% de la population totale, alors qu'au SCAS ces jeunes représentent 36% des cas de la problématique singulière d'absentéisme scolaire et même 48,2% des cas d'absentéisme scolaire associé à plusieurs problématiques.

Concernant la nationalité des mineurs et de leurs parents, notre analyse montre que la nationalité luxembourgeoise est légèrement sous-représentée dans les problématiques de l'absentéisme scolaire (entre environ 44% et 50% des cas) au SCAS, comparée au niveau national (environ 56,96%). Par contre, les familles de nationalité portugaise ou non européenne se montrent surreprésentées au SCAS, comparées au niveau national. Par exemple, la nationalité portugaise représente 16,08% des citoyens au Luxembourg (Peltier, Thill & Heinz, 2012), mais environ 35% des cas dans la problématique singulière d'absentéisme scolaire et environ 23% des cas d'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques. Nous observons également que les familles de nationalité italienne semblent être surreprésentées dans la problématique singulière d'absentéisme scolaire, alors que les familles de nationalité française, en comparaison à l'échelle nationale, apparaissent plus fréquemment dans l'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques.

4. L'intervention face à l'absentéisme scolaire

Dans notre analyse, les recommandations/conclusions d'intervention énoncées dans les enquêtes sociales sont structurées en sept propositions, à savoir l'assistance éducative en famille, le placement du jeune¹, le changement dans le droit de garde, l'atteinte de la majorité, l'absence

¹ Le placement du jeune inclut les placements en internat, en foyer d'enfants et en institution de détention.

Actes du 2^e colloque international du LASALE
Décrocher n'est pas une fatalité ! Le rôle de l'école dans l'accrochage scolaire.

d'intervention judiciaire, l'évaluation ultérieure de la situation et finalement l'absence de recommandation. Le tableau ci-dessous (tableau 3) présente les recommandations d'intervention selon les problématiques rencontrées, notamment pour la problématique de l'absentéisme scolaire.

		Absentéisme scolaire			Total	
		Probl.** singulière	Parmi plusieurs	Autre(s) probl.**		
Recommandation d'intervention	Assistance éducative	Nombre de cas	3	14	151	168
		% pour l'AS*	12%	25%	16,54%	16,9%
	Placement du mineur	Nombre de cas	6	9	109	124
		% pour l'AS*	24%	16,07%	11,94%	12,48%
	Droits de garde/de visite/d'hébergement	Nombre de cas	0	2	110	112
		% pour l'AS*	0%	3,57%	12,05%	11,27%
	Majorité atteinte	Nombre de cas	2	1	30	33
		% pour l'AS*	8%	1,79%	3,29%	3,32%
	Pas d'intervention	Nombre de cas	8	8	200	216
		% pour l'AS*	32%	14,29%	21,9%	21,73%
	Evaluation ultérieure	Nombre de cas	4	15	166	185
		% pour l'AS*	16%	26,78%	18,18%	18,61%
	Pas de recommandation	Nombre de cas	2	7	147	156
		% pour l'AS*	8%	12,5%	16,1%	15,69%
Total	Nombre de cas	25	56	913	994	
	% pour l'AS*	100%	100%	100%	100%	

* AS : absentéisme scolaire

** Probl. : problématique(s)

Tableau 3 : Recommandations d'intervention pour l'absentéisme scolaire²

Concernant la problématique singulière d'absentéisme scolaire, l'absence d'intervention judiciaire apparaît dans 8 cas comme la recommandation la plus fréquente (32%), suivi du placement du mineur (24%), de l'évaluation ultérieure de la situation (16%) et de l'assistance en famille (12%). Avec respectivement deux cas, l'atteinte de la majorité du jeune et l'absence de recommandation d'intervention représentent avec 8% chacune la recommandation la moins souvent proposée. Le changement dans les droits de garde, de visite ou d'hébergement n'apparaît pas dans cette problématique.

Pour l'absentéisme scolaire compris parmi plusieurs problématiques, les recommandations d'intervention se présentent parfois différemment par rapport au cas venant d'être évoqué. Ainsi, l'évaluation ultérieure de la situation pour 26,8% des jeunes et l'assistance éducative en famille pour 25% des mineurs sont les recommandations d'intervention les plus fréquentes (voir tableau 3), suivies par le placement du mineur (16,1%), l'absence d'intervention judiciaire (14,3%) et l'absence de recommandation (12,5%). Dans le tableau 3, nous observons que l'atteinte de la majorité (1,8%) et le changement du droit de garde (3,6%) constituent les propositions les moins souvent recommandées.

Le tableau 3 permet la comparaison entre les recommandations d'intervention selon les trois problématiques retenues. Le placement du mineur semble plus fréquemment recommandé pour la problématique singulière d'absentéisme scolaire que lorsque celui-ci est associé à d'autres problématiques ou pour les autres problématiques ne comprenant pas l'absentéisme scolaire. Le changement dans les droits de garde, de visite ou d'hébergement et l'absence de recommandation constituent les propositions d'intervention les moins recommandées dans les problématiques d'absentéisme scolaire, comparées aux autres problématiques signalées en protection de la

² Le tableau est élaboré sur base des données des trois années analysées.

jeunesse (voir tableau 3). L'assistance éducative en famille et l'évaluation ultérieure de la situation semblent être plus fréquentes lorsque l'absentéisme scolaire est combiné avec d'autres problématiques plutôt qu'isolé. Par exemple, l'assistance éducative est proposée dans 16,9% des cas – toutes problématiques confondues – et pour 12% des jeunes concernés par la problématique singulière de l'absentéisme scolaire, mais pour 25% des mineurs rencontrant plusieurs problématiques dont l'absentéisme scolaire.

La recommandation d'intervention clôture l'enquête sociale qui est ensuite transmise au tribunal de la jeunesse. Le juge de la jeunesse examine la situation et prend alors une décision quant à la situation du mineur.

A l'aide des deux figures suivantes (figure 2 et 3), nous illustrons le lien entre la recommandation d'intervention et la décision du tribunal. La figure 2 se concentre sur la problématique singulière d'absentéisme scolaire sur base des données de 2009. Ainsi, en 2009, nous comptons 10 cas confrontés exclusivement à l'absentéisme scolaire, tandis que les autres années présentent moins de cas. La deuxième illustration (figure 3) aborde quant à elle ce rapport pour l'absentéisme scolaire inclus parmi plusieurs problématiques sur la base des données de 2012, vu qu'il s'agit des données les plus récentes de notre analyse.

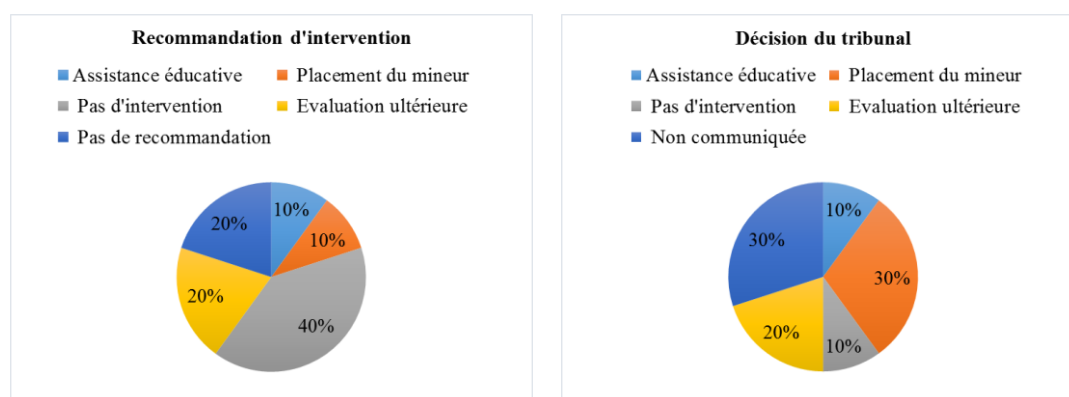


Figure 2 : Représentation des recommandations d'intervention et des décisions du tribunal pour la problématique singulière d'absentéisme scolaire en 2009

Dans la figure 2, nous observons que les recommandations les plus suivies par le tribunal de la jeunesse concernent l'évaluation ultérieure de la situation (20% des recommandations et des décisions) et l'assistance éducative (10% des recommandations et des décisions). Par contre, la mesure d'absence d'intervention judiciaire est plus souvent recommandée (40% des recommandations) que décidée par le tribunal (10% des décisions). A l'inverse, le placement du jeune semble être moins recommandé (10%) que décidé (30%).

La comparaison peut être réalisée pour l'assistance éducative, le placement du jeune, l'absence d'intervention et l'évaluation ultérieure de la situation. Dans 20% des cas, il n'y a pas de recommandation d'intervention dans l'enquête sociale et dans 30% des cas, la décision du tribunal n'a pas été communiquée, ce qui rend la comparaison impossible pour ces cas.

De la même manière, la figure suivante permet la comparaison entre les recommandations d'intervention et les décisions du tribunal pour cette fois-ci l'absentéisme scolaire inclus parmi plusieurs problématiques pour l'année 2012 (voir figure 3).

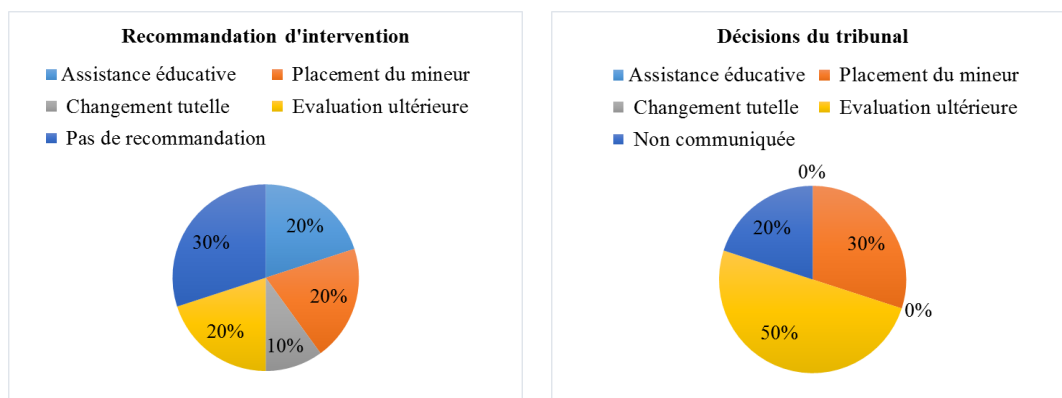


Figure 3 : Représentation des recommandations d'intervention et des décisions du tribunal pour l'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques en 2012

La figure 3 montre que l'assistance éducative semble plus fréquemment recommandée (20%) qu'ordonnée par le tribunal (0%), de même pour le changement dans les droits de tutelle (10% contre 0% des décisions). A l'inverse, le placement semble plus fréquemment ordonné (30%) que recommandé (20%), cette différence étant plus importante encore au niveau de l'évaluation ultérieure de la situation avec 50% des décisions contre 20% des recommandations.

5. Discussion

La discussion suivante aborde des réflexions sur la responsabilité face à l'absentéisme scolaire et sur l'intervention, judiciaire ou non, face à cette problématique du décrochage scolaire.

5.1 Responsabilité partagée face au décrochage scolaire

Des études en France ont montré que la famille est perçue par les institutions comme la source principale des absences des élèves, ce qui fausse les responsabilités des autres instances éducatives (Esterle-Hedibel, 2006). Même si le milieu familial occupe sans doute une place importante dans l'accrochage scolaire de l'enfant, il n'est pas le seul facteur qui détermine l'accrochage/le décrochage scolaire. De plus, il ne s'agit pas forcément d'un manque de responsabilité parentale face aux apprentissages scolaires : le processus de décrochage scolaire peut être déclenché par des divergences entre les logiques socialisatrices des familles et celles de l'école (Esterle-Hedibel, 2006).

Un autre facteur est la motivation de l'adolescent qui entraîne un impact sur ses apprentissages scolaires. La motivation peut être désignée comme une force interne ayant des déterminants internes et/ou externes (Lieury & Fenouillet, 2013). Dans le contexte scolaire, elle permet donc d'expliquer le déclenchement, la persistance et l'intensité de l'implication dans les apprentissages (cf. Lieury & Fenouillet, 2013). La motivation dépend de multiples aspects personnels et contextuels. En outre, elle est liée aux émotions. Lieury et Fenouillet (2013) soulignent dans ce contexte qu'« une bonne pédagogie de la motivation doit être équilibrée avec un niveau de récompense calibré à la difficulté et au niveau scolaire » (p. 22).

Le climat scolaire représente un facteur contextuel, qui peut être vécu positivement ou négativement par les élèves, exerce également une influence considérable sur le décrochage ou l'accrochage scolaire. Il contribue à l'accrochage scolaire par les sentiments de justice et par des situations de bien-être, opposé au vécu d'injustice, d'inégalité ou d'anxiété chez les décrocheurs scolaires (cf. Blaya, 2012).

On remarque que les élèves en risque de décrochage scolaire sont souvent confrontés simultanément à des problèmes individuels, familiaux, économiques ou scolaires (Hugon, 2010). Par conséquent, la lutte contre le décrochage scolaire ne peut se réaliser que grâce à la

responsabilité partagée des différents acteurs, dont prioritairement les professionnels du milieu scolaire, les parents et le jeune lui-même.

5.2 Intervention et accrochage scolaire

S'interroger sur les raisons du décrochage scolaire implique la réflexion sur les possibilités de prise en charge du phénomène (Blaya, 2012). Par la suite, cette discussion aborde (1) l'idée des alliances éducatives autour du jeune en risque de décrochage scolaire et (2) l'intervention précoce pour favoriser l'accrochage scolaire.

Tout d'abord, il est important de développer des alliances éducatives entre l'enseignement et l'intervention socio-éducative dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. L'intérêt scolaire du jeune est influencé par les interactions de ce dernier avec ses environnements familial, scolaire et social, ainsi que de ces milieux entre eux (Guillier-Pasut & Derivois, 2012). Par conséquent, les différents acteurs professionnels devraient être mobilisés en même temps pour prendre en charge le jeune et son risque de décrochage et si possible, en partenariat avec les parents et les autres personnes significatives concernées (Plumus, 2010). Il semble évident que la mise en réseau des environnements multiples de l'enfant est un élément majeur dans la lutte contre le décrochage scolaire. Les alliances éducatives supposent un travail holistique en partenariat interinstitutionnel afin de prévenir ou remédier au décrochage scolaire (Blaya, 2012). De plus, l'articulation entre le traitement de l'absentéisme scolaire et la protection de la jeunesse suppose la collaboration entre les différents acteurs concernés (Jésu, 2011 ; Turkieltaub, 2011).

Dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, l'intervention précoce prévoit le repérage des jeunes en difficulté scolaire, le renforcement individuel du parcours scolaire et les procédures d'orientation pour favoriser l'apprentissage et éviter les sorties scolaires précoces (Blaya, 2012). Pour Hugon (2010), la prévention du décrochage scolaire devrait se réaliser au sein de l'établissement scolaire. Les actions pédagogiques de l'école proposent un enseignement porteur de sens aux yeux des élèves, questionnant les valeurs de l'humanité et travaillant systématiquement sur la place de chacun. Ainsi, le jeune apprend à se réapproprier une place active dans l'institution, à gérer les conflits et à entrer en dialogue (Hugon, 2010).

6. Conclusion

Dans le contexte de la protection de la jeunesse, la problématique de l'absentéisme scolaire apparaît davantage chez les adolescents de 14 ans et plus, et en combinaison avec d'autres problématiques. En tenant compte des résultats de l'étude d'Esch et coll. (2014) sur la relation entre santé mentale et décrochage scolaire, nos résultats semblent correspondre, au moins partiellement, à la même relation. L'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques rencontrées par le jeune renvoie dans presque 30% des cas aux problèmes liés au mineur, comme la délinquance ou les troubles psychiques.

Les situations familiales des familles suivies par le SCAS se présentent différemment de celles rapportées au niveau national. Ainsi, la famille traditionnelle représente pour 83% des jeunes le modèle familial au Luxembourg (Bodson, 2006), tandis qu'au SCAS, seulement 35% en moyenne des jeunes vivent dans cette structure familiale. A l'inverse, les familles monoparentale et recomposée constituent des structures familiales beaucoup plus répandues au SCAS qu'à l'échelle nationale.

Un grand nombre de jeunes concernés par les problématiques de l'absentéisme scolaire vit dans le canton d'Esch-sur-Alzette, au sud du Luxembourg. Comparées à la démographie nationale, on remarque que les familles de nationalité portugaise et non européenne sont surreprésentées au SCAS et dans la problématique de l'absentéisme scolaire.

Dans la discussion, nous avons montré que l'engagement dans l'accrochage scolaire ne dépend pas seulement de la famille ou des parents mais qu'il est également déterminé par une responsabilité

partagée. Tous les acteurs impliqués dans l'éducation scolaire du jeune sont responsables, donc également et surtout l'école, ainsi que l'adolescent lui-même.

Au niveau de l'intervention face à l'absentéisme scolaire, la comparaison entre les recommandations d'intervention dans les enquêtes sociales et les décisions ordonnées par le tribunal montre que le placement du mineur semble plus fréquemment ordonné que recommandé. Pour les autres mesures d'intervention, nos analyses montrent des tendances diverses.

Non seulement dans le champ d'action de la protection de la jeunesse, mais aussi dans l'intervention précoce, la création d'alliances éducatives nous semble importante et adaptée aux problématiques de l'absentéisme scolaire. Cette collaboration particulière permet d'agir rapidement aux signes de décrochage afin de favoriser l'accrochage scolaire et de soutenir le jeune en difficulté.

7. Bibliographie

- Blaya, C. (2012). Le décrochage scolaire dans les pays de l'OCDE. *Regards croisés sur l'économie*, 12(2), 69-80. DOI : 10.3917/rce.012.0069.
- Bodson, L. (2006). Entre père et mère, beau-père et belle-mère : avec qui vivent les enfants? *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 22.
- Esch, P., Bocquet, V., Pull, C., Demogeot, C., Lehnert, T., Graas, M., Fond-Harmant, L. & Anseau, M. (2014). Santé mentale et éducation au Luxembourg: étude des facteurs de risque psychosociaux associés au décrochage scolaire. In : L. Fond-Harmant (dir.). *Prévention et promotion de la santé mentale. Une alliance transfrontalière innovante* (p. 41-66). Paris : L'Harmattan.
- Esterle-Hedibel, M. (2006). Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes. *Déviance et Société*, 30(1), 41-65.
- Guillier-Pasut, N. & Derivois, D. (2012). Le décrochage scolaire. Rapport au savoir et aux institutions chez l'enfant confié à la protection de l'enfance. *L'Autre*, 13(2), 205-208.
- Huerre, P. (2010). L'absentéisme scolaire. In : CPOS (éd.). *Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention* (p.12-22). Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.
- Hugon, M.-A. (2010). Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques. *Informations sociales*, 161(5), 36-45.
- Jésu, F. (2011). Protéger et émanciper les enfants : vers une coéducation démocratique. *Journal du droit des jeunes*, 309(9), 13-20. DOI : 10.3917/jdj.309.0013
- Lieury, A. & Fenouillet, F. (2013). *Motivation et réussite scolaire*. Paris : Dunod.
- Peltier, F., Thill, G. & Heinz, A. (2012). La population par nationalité (1). *Recensement de la population 2011*, 4. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/RP2011-premiers-resultats/2012/04-12.pdf>
- Plumus, G. (2010). Alliances éducatives dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. In : CPOS (éd.). *Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention* (p.30-35). Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.
- Ricking, H. (2010). Schulabsentismus als pädagogische Herausforderung. In : CPOS (éd.). *Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention* (p.24-29). Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.
- SCAS (2013). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2012. In : Ministère de la Justice (Mars 2013). *Rapport d'activité 2012* (p. 163-224). URL : http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2012.pdf
- Turkieltaub, S. (2011). Pour les collégiens décrocheurs: la « cellule absentéisme » de l'Inspection académique du Val-de-Marne. Entretien avec Michèle Becquemin. *Journal du droit des jeunes*, 310(10), 30-36. DOI : 10.3917/jdj.310.0030